

DEPARTEMENT  
YONNE

CANTON  
CHARNY

COMMUNE NOUVELLE  
**Charny Orée de  
Puisaye**

N° AR-CCOP-ST-2020\_061

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

.....

## **ARRETE DU MAIRE**

### **Portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public –**

### **Grandchamp – Charny Orée de Puisaye**

Le Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Considérant** la demande de l'entreprise UNISYLVA, en date du 05 juin 2020 qui souhaite une autorisation de dépôt pour une exploitation forestière sur le domaine public entre Les Casseaux et l'étang de Barre à Grandchamp.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

### **ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 15 juin 2020 et ce pendant toute la durée des travaux qui sont estimés à 9 mois, l'entreprise UNISYLVA est autorisée à faire un dépôt forestier entre Les Casseaux et l'étang de Barre à Grandchamp en partie sur la parcelle cadastrale C 63 et le domaine public.

**Article 2 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3 :** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 4 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Il fera l'objet d'une publication en mairie et d'un affichage sur les lieux de son application.

Ampliation en sera donnée à Monsieur le maire délégué de Grandchamp, à la police municipale et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Aillant/Montholon, chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

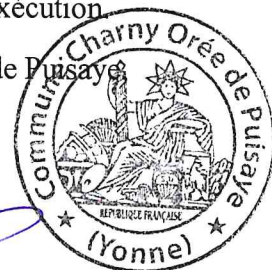
Fait à Charny Orée de Puisaye

Le 09 juin 2020

Le Maire

Michel COURTOIS

Date de publication.....



*Michel Courtois*